



**P**ROCES

**V**ERBAL

**C**ONSEIL

**M**UNICIPAL

DU

**24 MAI 2007**

**(EXTRAIT DES DEBATS)**

Mme EUSTACHE-BRINIO procède à l'appel des Conseillers municipaux et, après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare ouverte la séance du Conseil municipal.

Mme EUSTACHE-BRINIO propose d'adopter le procès-verbal du 29 mars 2007.

Le Conseil municipal,

ADOPTE, le procès verbal de la séance du 29 mars 2007.

ABSTENTIONS : M. VALERY, Mme VOLAT, M. GALLIOT, M. JOUANJAN, Mme LAURIE, M. SENBEL.

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. MAYER.

M. LAUNAY est désigné Secrétaire de séance.

*Arrivée de Mmes CHABRAT-LAZE et BASQUIN*

**PRESENTS** : Mme EUSTACHE-BRINIO, M. PALLAIN, Mme ECHEGU-SANCHEZ, M. LOGEROT, Mme PENEL, M. MATCOVICH, Mme BERNARDIN, Mme BERTHIER, M. REYNES, Mme CHABRAT-LAZE, Mme MULLER, M. DESCOUTS, Mme GRACIA, M. MONGREDIEN, Mme L'HOURL, M. NICOLLE, Mme LASSUS, M. JEAN-JACQUES, Mme FLAMENT, Mme BASQUIN, Mme ADJAB, M. LAUNAY, M. VALERY, Mme VOLAT, M. JOUANJAN, Mme LAURIÉ, M. MAYER, M. SENBEL.

**EXCUSES** : M. LEVILAIN M. POTDEVIN, Mme BESSEICHE, M. VIALE M. GALLIOT.

**PROCURATION** : M. LEVILAIN à Mme ECHEGU-SANCHEZ  
M. POTDEVIN à Mme BERTHIER  
Mme BESSEICHE à Mme ADJAB  
M. VIALE à Mme EUSTACHE-BRINIO  
M. GALLIOT à M. VALERY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. LAUNAY

## **Communications**

Mme le Maire a le regret d'informer le Conseil municipal du décès de :

- M. LALANDE, décédé le 5 mai 2007, père de Mme Valérie ROUSSEL, agent au Service population.

## **Compte-rendu des décisions prises par le Maire**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal entend le compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire :

❖ DECISION N°54/07 du 22 MARS 2007

Contrôle mécanique des supports d'éclairage public et de signalisation lumineuse – Passation d'un marché avec la Société Roch Service.

❖ DECISION N°55/07 du 22 MARS 2007

Passation d'une convention avec la « Société Hippique de la Tanière 95450 Le Perchay », pour l'organisation d'un séjour de 3 jours – du 11 au 13 avril 2007.

❖ DECISION N°56/07 du 22 MARS 2007

Passation d'un Contrat à Durée Déterminée entre la ville de Saint Gratien et Jean-Marc Sotoca.

❖ DECISION N°57/07 du 22 MARS 2007

Passation d'un Contrat à Durée Déterminée entre la ville de Saint Gratien et Jean-Pierre Pousset.

❖ DECISION N°58/07 du 22 MARS 2007

Passation d'un Contrat à Durée Déterminée entre la ville de Saint Gratien et Thierry Gaboriau.

❖ DECISION N°59/07 du 23 MARS 2007

Balayage, nettoyage des espaces publics et entretien des espaces verts de la résidence des Raguenets – Passation d'un marché avec le groupement SNT/Fayolle.

❖ DECISION N°60/07 du 29 MARS 2007

Complément à la décision d'exercice du droit de préemption urbain sur un bien sis 20 rue Jules Roubault appartenant à M. et Mme Jacques Verdelet.

❖ DECISION N°61/07 du 30 MARS 2007

Exercice du droit de préemption urbain sur un bien sis 17 allée Yves Montand au Forum appartenant à la SAIEM.

❖ DECISION N°62/07 du 3 AVRIL 2007

Passation d'une convention entre la ville de Saint Gratien et l'association « La Tache d'encre ».

❖ DECISION N°63/07 du 3 AVRIL 2007

Passation d'une convention entre la ville de Saint Gratien et Close up.

❖ DECISION N°64/07 du 3 AVRIL 2007

Passation d'une convention entre la ville de Saint Gratien et le Forum Education Science Culture.

❖ DECISION N°65/07 du 3 AVRIL 2007

Passation d'une convention entre la ville de Saint Gratien et l'association Cercle Laïque.

❖ DECISION N°66/07 du 3 AVRIL 2007

Passation d'une convention entre la ville de Saint Gratien et l'association Acces.

❖ DECISION N°67/07 du 3 AVRIL 2007

Passation d'une convention entre la ville de Saint Gratien et l'association Cercle des Arts.

❖ DECISION N°68/07 du 3 AVRIL 2007

Fourniture pour espaces verts – Passation d'un marché avec les établissements Folliot.

❖ DECISION N°69/07 du 3 AVRIL 2007

Fourniture et livraison de végétaux – Passation d'un marché avec la Société des pépinières Chatelain.

❖ DECISION N°70/07 du 3 AVRIL 2007

Fourniture de produits divers – Passation d'un marché avec la Société Echo vert Ile de France.

❖ DECISION N°71/07 du 3 AVRIL 2007

Fourniture de bulbes– Passation d'un marché avec la Société Marcanterra.

❖ DECISION N°72/07 du 3 AVRIL 2007

Travaux de désherbage chimique des voies, trottoirs et caniveaux – Traitement sélectif des gazons – Passation d'un marché avec la Société Artec.

❖ DECISION N°73/07 du 6 AVRIL 2007

Passation d'un contrat avec la Société Etna-Fapel pour l'entretien du monte-plat de l'école Jules Ferry.

❖ DECISION N°74/07 du 6 AVRIL 2007

Passation d'un contrat avec la Société Etna-Fapel pour l'entretien du monte-plat de l'école Edouard Herriot.

❖ DECISION N°75/07 du 6 AVRIL 2007

Réhabilitation et aménagement intérieur du rez-de-chaussée du centre culturel du Forum – Passation de marchés.

❖ DECISION N°76/07 du 6 AVRIL 2007

Enfouissement des réseaux aériens boulevard Pasteur – Passation d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

❖ DECISION N°77/07 du 11 AVRIL 2007

Fourniture de jardinières – Passation d'un marché avec la Société Jardiprotech.

❖ DECISION N°78/07 du 17 AVRIL 2007

Travaux dans les écoles et les établissements sportifs – Passation d'un marché avec la Société Foucaud Régis Isolation.

❖ DECISION N°79/07 du 17 AVRIL 2007

Travaux dans les écoles et les établissements sportifs – Passation d'un marché avec la Société Elec Services.

❖ DECISION N°80/07 du 17 AVRIL 2007

Travaux dans les écoles et les établissements sportifs – Passation d'un marché avec la Société EMBA.

❖ DECISION N°81/07 du 17 AVRIL 2007

Travaux dans les écoles et les établissements sportifs – Passation d'un marché avec la Société MB Stores.

❖ DECISION N°82/07 du 19 AVRIL 2007

Passation d'une convention entre la ville de Saint Gratien et Patrick Maunaud.

❖ DECISION N°83/07 du 20 AVRIL 2007

Financement par la ville de Saint Gratien d'une activité « Avirons » à destination des écoles primaires locales.

❖ DECISION N°84/07 du 20 AVRIL 2007

Travaux dans les écoles et les établissements sportifs – Passation d'un marché avec la Société Bedel.

❖ DECISION N°85/07 du 23 AVRIL 2007

Location d'un car de 60 places sans chauffeur – Passation d'un marché avec la Société Lambert Location.

❖ DECISION N°86/07 du 24 AVRIL 2007

Remplacement de l'élévateur extérieur de l'Hôtel de Ville pour personnes à mobilité réduite – Passation d'un marché avec la Société Etna-Fapel.

❖ DECISION N°87/07 du 27 AVRIL 2007

Passation d'un contrat de tir entre la ville de Saint Gratien et la Société Eurodrop.

❖ DECISION N°88/07 du 27 AVRIL 2007

Passation d'un contrat de location entre la ville de Saint Gratien et l'institut du Monde Arabe.

❖ DECISION N°89/07 du 27 AVRIL 2007

Passation d'une convention entre la Ville et Christophe Merlin.

❖ DECISION N°90/07 du 27 AVRIL 2007

Réhabilitation du gymnase du Forum – Passation d'un marché avec la Société Chapey.

❖ DECISION N°91/07 du 27 AVRIL 2007

Réhabilitation du gymnase du Forum – Passation d'un marché avec la Société Saturne Services.

❖ DECISION N°92/07 du 27 AVRIL 2007

Réhabilitation du gymnase du Forum – Passation d'un marché avec la Société E. F. I.

❖ DECISION N°93/07 du 27 AVRIL 2007

Réhabilitation du gymnase du Forum – Passation d'un marché avec la Société Elec Services.

❖ DECISION N°94/07 du 3 MAI 2007

Travaux dans les écoles et les établissements sportifs – Passation d'un marché avec la Société PBM.

❖ DECISION N°95/07 du 3 MAI 2007

Réhabilitation du gymnase du Forum – Passation d'un marché avec la Société EMBA.

❖ DECISION N°96/06 du 3 MAI 2007

Vérification des disconnecteurs - Passation d'un contrat d'entretien avec la S.A.R.L. Actifleau.

❖ DECISION N°97/06 du 3 MAI 2007

Vérification du réseau d'arrosage automatique - Passation d'un contrat d'entretien avec la S.A.R.L. Actifleau.

❖ DECISION N°98/07 du 3 MAI 2007

Amélioration des espaces publics du quartier des Raguenets – Passation d'un avenant n° 1 au marché passé avec l'Entreprise MACEV.

❖ DECISION N°99/07 du 3 MAI 2007

Réhabilitation du gymnase du Forum – Passation d'un marché avec la Société Monti Peinture.

❖ DECISION N°100/07 du 9 MAI 2007

Passation d'une convention avec la « Ferme Relais de la Baie de Somme 80860 Morlay », pour l'organisation d'un séjour de 5 jours – du 9 au 13 juillet 2007.

❖ DECISION N°101/07 du 9 MAI 2007

Passation d'une convention avec la « Société Hippique de la Tanière 95450 Le Perchay », pour l'organisation de deux séjours à la semaine – du lundi 16 au vendredi 20 juillet et du lundi 27 au vendredi 31 août 2007.

❖ DECISION N°102/07 du 9 MAI 2007

Passation d'une convention avec la « Base régionale de Buthiers », pour l'organisation d'un séjour à la semaine à Buthiers (77760) – du lundi 23 au vendredi 27 juillet 2007.

**Questions portant sur les décisions :**

Concernant la décision n°59/07, M. MAYER demande, lorsqu'un arbre tombe, que la société OSICA, anciennement SCIC Habitat, intervienne plus rapidement pour la sécurité des administrés du quartier des Raguenets.

**Fixation de l'ordre du jour de la séance**

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour.

**1-1 - Réforme de la catégorie C et reclassement indiciaire.**

Mme EUSTACHE-BRINIO présente aux membres du Conseil municipal la réforme qui concerne essentiellement la catégorie C. L'ensemble de celle-ci a bénéficié à la fois d'un reclassement indiciaire au 1<sup>er</sup> novembre 2006 et d'une intégration dans de nouveaux cadres d'emploi au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Quatre nouveaux cadres d'emplois sont créés par fusion des cadres d'emploi existants :

- les adjoints administratifs territoriaux (agents administratifs et adjoints)
- les adjoints techniques territoriaux (agents des services techniques, agents techniques, agents de salubrité et gardiens d'immeubles)
- les adjoints territoriaux du patrimoine (agents et agents qualifiés du patrimoine)
- les adjoints territoriaux d'animation (agents d'animation et adjoint d'animation).

La réforme permet aux collectivités de déterminer elles-mêmes leur propre quota d'avancement, après avis du Comité Technique Paritaire, alors qu'auparavant ce quota était fixé par la loi.

L'autre aspect de la réforme, concerne la refonte des échelles de rémunération ; l'espace indiciaire en catégorie C a été agrandi, désormais quatre échelles sont applicables.

Mme EUSTACHE-BRINIO avise les membres du Conseil municipal que des dispositions des textes prévoient que les ATSEM et les auxiliaires de puériculture seront progressivement reclassés dans l'échelle 4 d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Dans la mesure où ces agents disposent d'une qualification sanctionnée par un diplôme et que notre collectivité en compte 21, ils ont tous été reclassés en 1<sup>ère</sup> classe,

L'intégration des anciens grades dans les nouveaux amène à une modification du tableau des emplois. Le reclassement indiciaire, les avancements d'échelon et les avancements de grade entraînent une augmentation de la masse des traitements.

Mme le Maire ajoute que la catégorie B a également bénéficié d'une revalorisation indiciaire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2006. Un seul changement en catégorie A (la fusion des deux grades d'attaché principal 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe).

Mme EUSTACHE-BRINIO invite les membres du Conseil municipal à prendre connaissance du tableau présentant les anciens et les nouveaux grades des emplois.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la transformation du tableau des emplois

### **2-1 - Programmation 2007 dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.**

Mme EUTACHE-BRINIO explique que l'instruction des dossiers présentés par la Ville, en fonctionnement, au titre de la Politique de la ville pour l'année 2007 est en cours.

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal que sur les 4 projets déposés par la Ville, les services de l'Etat ont émis des avis favorables sur les financements :

- du poste d'agent de médiation sociale (Maison des Services Publics)
- du poste d'agent de médiateur sportif
- du poste d'agent de médiateur culturel
- du projet de développement culturel du centre Camille Claudel

Le montant des recettes de fonctionnement attendues pour 2007 dans ce cadre s'élève à 51 100 euros.

Mme EUTACHE-BRINIO précise que trois autres dossiers d'actions ont été déposés par l'association ESSIVAM (Ecrivain Publics et Ateliers de Savoirs de Bases) et le CIDAV (Permanences juridiques à la Maison des Services Publics)

Le Conseil municipal,

PREND acte de ce rapport.

### **2-2 - Demande de subvention régionale 2007 au titre de la convention régionale pour la Ville.**

Mme EUSTACHE-BRINIO explique que la convention relative à l'attribution de subventions régionales de fonctionnement signée au mois d'octobre 2003, mentionne que la commune de Saint Gratien pourra bénéficier d'une enveloppe plafonnée à 15 244 euros par an conformément à l'avis de la commission permanente du Conseil régional d'Ile de France en date du 7 décembre 2000.

Il est proposé de déposer, le moment venu, un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France (CRIF) pour le cofinancement du projet de développement culturel du centre Camille Claudel, par ailleurs pris en compte par l'Etat dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Concernant le projet de développement culturel, Mme le Maire répond à M. VALERY que la Direction des Affaires Culturelles a mis en place des ateliers avec les enfants, autour des différentes origines

et cultures du quartier. Ces ateliers ont pour but de faire venir parents et enfants au centre culturel Camille Claudel et plus généralement à la culture.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le dépôt de cette demande auprès du CRIF,

AUTORISE le Maire à signer le document s'y afférent.

### **3-1 - Opération d'aménagement boulevard Pasteur – Demande de DUP sur les îlots 2 et 3 - Décision du Préfet.**

Mme EUSTACHE-BRINIO rappelle que la Ville a déposé le 3 octobre 2005, auprès des services de la Préfecture du Val d'Oise, un dossier de demande de déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de procéder aux acquisitions de divers terrains situés boulevard Pasteur, et de créer un secteur d'activités.

Le Commissaire-enquêteur avait, au mois de mai 2006, émis un avis favorable pour l'îlot 2 et un avis défavorable pour l'îlot 3.

Le Conseil municipal a délibéré le 27 septembre 2006 sur ces conclusions et a sollicité le Préfet pour que soit déclaré d'utilité publique cette opération.

Le Préfet, par courrier du 11 avril dernier, a informé la Commune de sa décision de ne pas déclarer d'utilité publique l'acquisition des immeubles en vue de la création d'un secteur d'activités boulevard Pasteur, aux motifs, notamment, que :

- la viabilité économique et les bénéfices attendus de l'opération sont absents du projet
- le nombre de parcelles à exproprier est substantiel : 82 % sur l'îlot 3 et 43 % sur l'îlot 2.

De plus, le Préfet n'a pas souhaité retenir la solution d'une DUP limitée à l'îlot 2 (objet d'un avis favorable du Commissaire-enquêteur) dans la mesure où une opération réduite à 3 800 m<sup>2</sup> sur les 10 000 m<sup>2</sup> initialement prévus, ne lui est pas apparue économiquement viable.

Mme VOLAT souhaite qu'une concertation avec les riverains soit mise en place par le biais d'un Comité de quartier.

Concernant l'opération d'aménagement du boulevard Pasteur, Mme EUSTACHE-BRINIO répond à Mme VOLAT que dans le cadre du PLU, ce projet se fera dans le temps, que la Ville continuera à travailler afin que cet aménagement aboutisse et rappelle que la concertation avec les habitants a duré plus de deux ans.

Le Conseil municipal,

PREND acte de ce rapport.

### **3-2 - Vente du car Renault Tracer immatriculé 978 BAZ 95.**

Mme EUSTACHE-BRINIO explique qu'il est proposé de remplacer le car Renault Tracer (51 places), immatriculé 978 BAZ 95, acquis par la commune le 14 juin 1993 et totalisant 315 168 kms.

Une étude comparative entre location et achat a été menée et a démontré que la solution de location est économiquement la plus avantageuse. Elle permet de disposer d'un véhicule toujours en parfait état et conforme aux normes de sécurité. De plus, le point d'équilibre de l'opération se situe, en cas d'achat, à 10 années.

Une consultation pour la location d'un car sans chauffeur a donc été lancée, avec une proposition de reprise pour le car 978 BAZ 95.

Trois propositions sont parvenues, sur la base d'une location sur 3 ans :

➤ <b>LAMBERT LOCATION</b>	116 035,92 €T.T.C.
Proposition de rachat de l'ancien car	17 940,00 €T.T.C.
➤ <b>SAS ALVA</b>	116 251,20 €T.T.C.
Proposition de rachat de l'ancien car	15 000,00 €T.T.C.
➤ <b>LOCATION DE CARS MARIE</b>	120 556,80 €T.T.C.
Proposition de rachat de l'ancien car	15 548,00 €T.T.C.

Le marché a donc été attribué à la Sté LAMBERT LOCATION qui présente à la fois une proposition de contrat la plus basse et une reprise de notre véhicule plus importante.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la cession du car 978 BAZ 95.

#### **5-1 - Organisation d'un court séjour pour les enfants du centre de loisirs maternel.**

Mme ECHEGU-SANCHEZ informe les membres du Conseil municipal que la Ville organise un séjour d'une durée de 3 jours, destiné à un groupe de 16 enfants de 5/6 ans encadré par 3 animateurs, du 23 au 25 Juillet 2007, à la ferme d'Ecancourt de Jouy le Moutiers. Elle précise que ce séjour est réservé aux enfants fréquentant habituellement le Centre de loisirs maternel.

Mme ECHEGU-SANCHEZ présente le centre, les locaux ainsi que les activités proposées.

Elle ajoute que le tarif proposé est identique au tarif pratiqué pour les courts séjours du Centre de Loisirs Primaires et du Club d'une durée similaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE ce court séjour pour les enfants du centre de loisirs maternel.

#### **5-2 - Reconduction de la grille de quotients familiaux pour l'année scolaire 2007/2008.**

Mme ECHEGU-SANCHEZ propose de reconduire la grille de quotients familiaux 2006/2007 pour l'année 2007/2008.

En réponse à M. MAYER, elle précise que le mode de calcul est inchangé.

Le Conseil municipal,

APPROUVE la reconduction de la grille de quotients familiaux.

CONTRE : M. VALERY, Mme VOLAT, M. GALLIOT, M. JOUANJAN, Mme LAURIE, M. MAYER, M. SENBEL.

#### **6-1 - Demande de subvention au Conseil général pour une aide à la programmation de la saison culturelle.**

Mme BERTHIER informe que dans le cadre du soutien aux lieux de diffusion du Val d'Oise, une subvention de 20 000 euros peut être sollicitée auprès du Conseil général.

Cette subvention concerne l'ouverture et le fonctionnement d'un nouvel espace de diffusion de la création contemporaine au Centre culturel du Forum.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter cette subvention de 20 000 euros auprès du Conseil général.

## **6-2 - Demande de subvention à la Bibliothèque départementale du Val d'Oise.**

Mme BERTHIER rappelle que dans le cadre des subventions allouées annuellement à chaque commune pour ses animations littéraires et artistiques, une subvention de 9 000 euros peut être sollicitée auprès de la Bibliothèque départementale du Val d'Oise.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter cette subvention de 9 000 euros auprès de la Bibliothèque départementale du Val d'Oise.

\*\*\*\*\*

M. SENBEL demande à Mme le Maire que les convocations des Commissions lui soient adressées à son domicile.

M. SENBEL informe les membres du Conseil municipal qu'il souhaite quitter le groupe « Mieux vivre à Saint Gratien » et rejoindre le groupe socialiste « un avenir pour Saint Gratien ».

Concernant l'annonce de changement de groupe politique, Mme EUSTACHE-BRINIO répond à M. SENBEL qu'il faut qu'elle se renseigne auprès des services compétents avant de se prononcer.

La séance est levée à 21 heures 40.